

Inventaire du Fonds de Beer

(Président de la Commission pour la Sauvegarde des Cloches 1943-1945)



Photo : Joseph De Beer à Hambourg. Source : Archives épiscopales de Namur

I. Origine du fonds

a – Bref aperçu historique

Suite à la réquisition des cloches, il fut institué au sein du ministère de l'Instruction publique une Commission interdépartementale pour la Sauvegarde des Cloches (Moniteur belge, 18 mai 1943).

Celle-ci devait traiter avec le Professeur Rosemann, directeur du Kunstschutz, responsable de la « Glocken Aktion ». Elle permit de veiller à l'application des accords relatifs à la conservation du patrimoine campanaire : les cloches historiques et archéologiques étaient préservées, de même que les carillons. Chaque église paroissiale devait conserver une cloche d'appel (Lauteglocke).

Les cloches étaient ainsi classées (en théorie) en quatre catégories :

A : cloches postérieures à 1850

B : cloches fondues entre 1790 et 1850

C : cloches fondues entre 1720 et 1790

D : cloches antérieures à 1720

Les cloches de catégories A étaient enlevées et envoyées directement en Allemagne, celles de la catégorie B étaient analysées et classées, en fonction de leur beauté artistique ou musicale, en A ou en C. La catégorie C constitue une réserve de métal à déporter en cas de besoin et de prolongation de la guerre. L'occupant « espérant une fin rapide du conflit », elle est provisoirement maintenue. Certaines cloches C servent de « cloches de secours » dans des églises totalement dépouillées. La catégorie D est à préserver. Les cloches datant d'avant le XIV^e siècle doivent être enterrées.

Chaque cloche était numérotée en fonction de sa provenance provinciale (I à IX) et disposait d'un numéro d'immatriculation propre (en chiffre arabe).

Nous avons donc un système d'immatriculation composé de chiffres et d'une lettre. Par exemple : A IV 218 (catégorie A, province IV, n° 218). Cette immatriculation correspond aux listes dressées par les services du Kunstschutz.

Provinces : I = Flandre Occidentale ; II = Flandre Orientale ; III = Anvers ;
IV = Brabant ; V = Limbourg ; VI = Hainaut ; VII = Namur ;
VIII = Liège ; IX = Luxembourg.

b – La Commission des Cloches

Cette Commission était composée de membres scientifiques et de hauts fonctionnaires. Les uns utilisaient leurs compétences et leurs méthodes de travail pour réaliser un inventaire de cloches, contrôlant de la sorte l'activité allemande de saisie. La fonction des autres leur permettait d'avoir des yeux et des oreilles partout où cela était nécessaire, de délivrer facilement des laissez-passer, etc.

Composition de la Commission jusque septembre 1944 (elle variera par la suite : cf. Arrêté des secrétaires généraux du 18/05/43; Arrêté ministériel du 30/09/44; Arrêté du Régent du 1/12/45; Arrêté ministériel du 22/05/1946).

Joseph De Beer, président, conservateur du Musée Sterckshof à Deurne

Charles Leeman, secrétaire, attaché au département des Beaux-Arts

Max Winders, architecte, membre de la Commission royale des Monuments et des Sites

L. Grimont, directeur général au Ministère de la Justice, département des Cultes

J. Muls, directeur général au Ministère de l'Instruction publique, département des Beaux-Arts

Dom J. Kreps, bénédictin, en tant que technicien

Stan Leurs, représentant le Commissariat général à la Reconstruction du Pays

Jean Squilbeck, représentant les Musées royaux d'Art et d'Histoire

Si chaque membre avait ses activités propres, dans le cadre de la Commission, la cheville ouvrière en fut son président, Joseph De Beer. Ce fonds fut son instrument de travail. Il fut conservé par son musée après son décès en février 1953. Le Sterckshof le déposa au CEGES en 1993.

Parmi les membres actifs de la Commission, il se doit de signaler les personnes qui travaillaient sur le terrain. Une toile de correspondants était en liaison grâce aux bureaux locaux, souvent situés dans les chefs-lieux de province. Le Sterckshof s'occupait des éléments provenant de Flandre, le Musée Curtius, dirigé par Hélène Van Heule, s'occupait de la partie wallonne, et les Musées royaux d'Art et d'Histoire s'occupaient du Brabant et centralisaient le tout. Le personnel qui s'attela à cette tâche était très nombreux et divers. Joseph De Beer sauva plusieurs dizaines de personnes (voir liste) de la déportation en les employant dans ses services (dactylographie, photographie, renseignement...). Ce groupe, reconnu comme faisant

partie de la Résistance civile par arrêté du régent en 1949, s'est disloqué peu après. Certains membres se sont pourtant distingués : Harry Schuermans, Joseph Philippe, Maurice Van Cutsem, ...

Pour plus de renseignements, voir THIBAUT BOUDART, *Guerres de cloches en Belgique. Sensibilités campanaires de la Révolution française à la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, mém. lic. en histoire, ULB, 2000.

II. Inventaire du fonds de Beer

Le fonds est divisé en 17 boîtes de documents, 1 caisse de photos de cérémonies de retour des cloches dans leur village d'origine ou lors de la récupération à Hambourg, 9 fichiers de photos de cloches.

A – Les boîtes-archives

Boîte 1 : Courrier en provenance ou à destination des paroisses, des communes ou de particuliers, de 1943 à 1946, concernant la perte ou le retour de cloches. Les communes sont classées par ordre alphabétique. Dans le cas d'une ancienne commune, voir le nom de cette ancienne commune. Dans le cas d'un courrier en français en provenance d'une commune flamande, voir au nom flamand (ex. Ypres, voir Ieper). Les communes dont le nom commencent par Saint..., voir à la lettre S. Pour les paroisses, voir le nom de la commune.

1-A : Communes de A à B

1-B : Communes de C à F

1-C : Communes de G à I

Boîte 2 :

2-A : Communes de K à M

2-B : Communes de N à R

Boîte 3 :

3-S : Communes commençant par S

3-T : Communes commençant par T

3-U-V : Communes de U à V

3-W-Z : Communes de W à Z

3- ? : Provenance indéterminée

Enquête sur le vol d'objets pendant la réquisition des cloches

Boîte 4 : Documents inclassables à ce jour

Boîte 5 :

5-A :

Correspondance avec les évêques et avec l'archevêque.

Classement par évêché :

- a) Brugge (prov. I) : 7 lettres
- b) Gent (prov. II) : 19 lettres
- c) Antwerpen (prov. III) : liste des fabriques d'église de l'évêché
- d) Mechelen (prov. IV) : 25 lettres, dont du courrier en provenance du directeur de l'Ecole Royale de Carillon (Staf Nees) ; lettres pastorales du Cardinal.
- e) Liège (prov. V et VIII) : 25 lettres, dont la liste des paroisses
- f) Tournai (prov. VI) : 9 lettres
- g) Namur (prov. VII et IX) : 26 lettres
- h) Généralités : plusieurs exemplaires de la lettre de la Commission au clergé de juin 1943

5-B :

- a) Correspondance personnelle de Joseph De Beer, sans rapport avec son activité dans le cadre de la Commission des Cloches.

Pièces diverses, contenant notamment les démarches effectuées après la guerre pour recevoir des décorations

- b) Correspondance de Joseph De Beer, dans le cadre de la sauvegarde de jeunes menacés de déportation en Allemagne.

29 lettres de provenance diverse

5-C :

Correspondance avec les différents fondeurs ou techniciens concernés par le remplacement des cloches (1946-1947)

- a) Georges Slégers-Causard (Tellin) : 30 documents
- b) Omer Michaux (Bruxelles) : 7 documents

- c) François Sergeys (Leuven) : 8 documents
- d) Jacques Dom et Léon Peeters (Bruxelles) : 29 documents
- e) Divers : Van Loon (installateur); A. Simon (transport) ; J.B. Martin (installateur) ; S.G. Métallurgique de Hoboken ; J. Eloy (entrepreneur) ; Jules Anneessens (facteur d'orgues) ; Sté belge des Roulements à billes ; Th. Pauwels (horloges monumentales) ; T. De Beuck (tous métaux) ; Transpico (transport)

Boîte 6 :

6-A : Courrier de/aux membres de la Commission des Cloches :

- a) Dom J. Kreps : 1 document
- b) J. Muls / F. Van Hecke : 11 documents
- c) L. Grimont : 40 documents (parfois plusieurs pages par lettre)
- d) M. Winders : 14 documents
- e) J. Squilbeck : 49 documents
- f) H. van Heule : 68 documents (parfois plusieurs pages par lettre)
- g) C. Leeman : 39 documents

6-B : Courrier de/aux membres correspondants de la Commission des Cloches

- a) H. Schuermans : 19 documents
- b) J. Philippe : 5 documents (en outre, voir 5-B-b)
- c) A. Geubel : 5 documents
- d) D. Tack : 4 documents
- e) Autres : correspondance occasionnelle, renseignements divers, attestations, ordres de marche de M. Van Cutsem : 27 documents

6-C : Courrier de/aux institutions (ministères...)

- a) Ministère de la Justice : 6 documents (plus traductions)
- b) Ministère de la Défense nationale – SHAEF : 9 documents
- c) Ministère de l'Instruction publique / L. van Puyvelde : 14 documents
- d) Ministère de l'Intérieur : 2 documents
- e) Ministère des Affaires économiques : 7 documents

- f) Ministère des Colonies : 4 documents
- g) Commissariat Général à la Restauration du Pays :
 - J. Custers : 9 documents
 - L. Dautrebande : 21 documents
 - S. Leurs : 4 documents
 - R. Lemaire : 19 documents
 - P. Rolland : 6 documents
- h) Institutions provinciales : 13 documents

6-D : Courrier de/aux institutions diverses

- a) Services allemands : 29 documents
- b) Musées Royaux d'Art et d'Histoire : 19 documents
- c) Autorités militaires diverses : 32 documents
- d) Divers officiel : 26 documents
- e) Arrêté des Secrétaires Généraux fondateur de la Commission des Cloches

Boîte 7 :

7-A : Divers documents comptables ou d'intendance.

7-B : Documents personnels divers (laisser-passer, permis de conduire, etc.)

7-C : Biographie de Joseph De Beer, à l'occasion du 50^e anniversaire du Sterckshof

7-D : Liste du « personnel de la Commission » (individus sauvés de la déportation)

Boîte 8 :

8-A : Organisation de la firme Van Campenhout (entreprise collaboratrice qui enlevait les cloches)

8-B :

- a) Dossier partiel concernant la condamnation de Nicolas Van Campenhout.
- b) Liste partielle de cloches
- c) Dossier Verwaltungschef
- d) Cloches placées en remplacement dans la province VI + églises non visitées

Boîte 9 :

9-A : Listes des cloches anciennes (! : incomplet, partiel)

- a) Cloches d'avant 1450 libérées par les Allemands (3 pages)
- b) Cloches anciennes prov. I (2 pages)
- c) Cloches anciennes prov. II (5 pages)
- d) Cloches anciennes prov. III (4 pages)
- e) Cloches anciennes prov. IV (15 pages)
- f) Cloches anciennes prov. VI (6 pages)

9-B : Liste de cloches établie par les communes de la province d'Anvers

9-C : Liste des convois (fer et eau) arrivés à Hambourg

9-D :

- a) Liste de X-Glocken (cloches de remplacement) : 13 pages
- b) Liste de cloches dans les « Lagers » de Schaerbeek, Bastogne, Neufchâteau et Arlon
- c) Liste des cloches dont les renseignements sont manquants (par évêché)
- d) Copie renseignements de 1917 sur les cloches

9-E : Listes diverses, provenance et usage indéterminés

Boîte 10 :

10-A : Liste CSCB des cloches classées par **fondeurs**

10-B : Liste CSCB des cloches classées par provinces et doyennés :

- a) Prov. I (West Vlaanderen) : 21 pages + doubles
- b) Prov. II (Oost Vlaanderen) : 31 pages + doubles
- c) Prov. III (Antwerpen) : 22 pages + doubles
- d) Prov. IV (Brabant) : 32 pages + doubles (incomplets)
- e) Prov. V (Limburg) : 2 pages (voir Liège)

10-C : Liste CSCB des cloches classées par provinces et doyennés :

- f) Prov. VI (Hainaut) : 39 pages + doubles
- g) Prov. VII (Namur) : 28 pages + doubles

- h) Prov. VIII (Liège) : 17 pages + doubles
- i) Prov. IX (Luxembourg) : 25 pages + double

10-D : Listes diverses (américaines, anglaises, retour sur le Lys...)

Boîte 11 :

11-A : Listes des cloches brisées/fondues et des cloches rapatriées :

a) Cloches rapatriées :

- Cloches en souffrance (liste de H. van Heule lors du rapatriement)
- Liste des cloches se trouvant au Holzlager de Hambourg
- Cloches rapatriées. Première liste
- Cloches rapatriées. Listes classées par province : I, V, VII, VIII, IX

11-B : Listes allemandes, prov. I-IV

- a) Prov. I (West Vlaanderen) : 25 pages
- b) Prov. II (Oost Vlaanderen) : 22 pages + doubles
- c) Prov. III (Antwerpen) : 24 pages + doubles
- d) Prov. IV (Brabant) : 41 pages

11-C : Listes allemandes, prov. V-IX

- e) Prov. V (Limburg) : 17 pages
- f) Prov. VI (Hainaut) : 37 pages + 3 compléments
- g) Prov. VII (Namur) : 30 pages (manquent pp.30-31) + doubles (incomplet)
- h) Prov. VIII (Liège) : 31 pages + doubles (pp.24-26 manquantes)
- i) Prov. IX (Luxembourg) : 27 pages + doubles

Boîte 12 : Listes allemandes en triple exemplaire (incomplet)

Boîte 13 : Négatifs des photo-copies des listes allemandes.

Boîtes 14 et 15 :

Revue de presse accomplie par Joseph De Beer avec l'aide de ses collaborateurs locaux. Presse tant néerlandophone que francophone, parfois anglaise. ***Inventaire par ordre alphabétique*** (effectué physiquement dans les boîtes) ***et chronologique joint.***

Boîte 16 :

16-A : Copie de l'inventaire des cloches de l'Archevêché de Malines accompli en 1917. *Pas de classement*

16-B : Fiches reprenant les inscriptions sur les cloches, relevées par les « Clochards ». Permettrait de combler les lacunes éventuelles des listes allemandes ou belges, ainsi que les inscriptions relevées par les collaborateurs scientifiques des Musées Royaux d'Art et d'Histoire jusque décembre 1943. *Pour ces derniers relevés, cf. la collection de photos de l'I.R.P.A.*

Boîte 17 :

17-A : Reçus provisoires prov. IX

17-B : Reçus définitifs prov. IX

17-C : Reçus définitifs prov. VIII

Note : Suite à l'enlèvement des cloches, les Kommandanturen délivraient des reçus provisoires. Après contrôle au Lager, elles délivraient des reçus définitifs. Prétextant que la réception de ce document cautionnait l'enlèvement des cloches, le clergé des provinces de Liège et du Luxembourg les refusa. Ce document permettant, le cas échéant, d'identifier et de récupérer les cloches enlevées, la Commission des Cloches les garda par devers elle.

9 Boîtes de photos : Photos officielles des cloches saisies par les Allemands, prises par les photographes ou les collaborateurs scientifiques de l'ACL des Musées royaux d'Art et d'Histoire. On parlait à l'époque de 5.075 clichés de 3.962 cloches différentes.

Les cloches portent une immatriculation. Le A, B, C ou D représente son âge. Il ne faut pas s'y fier. Les chiffres romains (I à IX) représentent la province. Les chiffres arabes sont attribués à chaque cloche. Il arrive que deux cloches portent le même numéro, d'où difficultés d'identification. Lorsque deux cloches portent le même numéro, le numéro douteux est suivi d'un (?). Certaines cloches exceptionnelles sont photographiées plusieurs fois. Le numéro est alors suivi du numéro du cliché ex. A I 4/1 et A I 4/2.

Photos personnelles de Joseph De Beer à l'occasion d'enlèvement de cloches (mai 1943 – août 1944), de sa mission en Allemagne (septembre 1945), de cérémonies de retour (octobre – décembre 1945), etc.

Cf. inventaire joint

Plusieurs fichiers de fiches papier : (dans des boîtes classées à la fin de la série)

Fiches remplies par les curés à la demande de la Commission des Cloches, dans le but de constituer un inventaire belge. Cet inventaire a permis de corriger l'inventaire allemand et d'empêcher ainsi la saisie sauvage, en exerçant un certain contrôle sur les ouvriers de van Campenhout. Elles comportent des renseignements divers sur les cloches, repris dans l'inventaire belge (cf. ci-dessus). En outre (non repris dans l'inventaire belge) : les inscriptions et dessins figurant sur les cloches. En ce qui concerne ces inscriptions et dessins, voir aussi les nombreuses photos de cloches (inscriptions reprises au dos dans la plupart des cas).